

LA THÉOLOGIE DE LA RÉSIGNATION....

NON! RIEN N'EST IRRÉVERSIBLE...

Je ne connais pas personnellement M. Raymond Soubie. Tout au plus l'ai-je entrevu à la télévision d'État où, doctoralement, laborieusement - à l'instar de tous ses pareils - il effectuait sa besogne de propagandiste au service des gouvernements successifs qu'il semble avoir servi avec un zèle égal. On prétend également qu'il serait un fidèle de la CFDT.

Probablement appartient-il à cette sorte de «*chrétiens sociaux*», qui, tels les Stoléro et autres Delors, sont alternativement de droite ou de gauche, mais constamment de fieffés réactionnaires.

A partir de là, et pour un militant ouvrier, que ce monsieur soit «*compétent*», «*facile*» ou «*loyal*» n'offre qu'un intérêt secondaire.

Par contre, il est de la plus haute importance de caractériser la besogne à laquelle - et avec beaucoup d'autres stipendiés - il participe, et qui consiste ni plus ni moins à tenter de déstabiliser le mouvement syndical ouvrier.

Notre mouvement syndical confédéré (et confédéré nationalement!) se veut le représentant des intérêts particuliers de la classe ouvrière. Il lui aura fallu plus d'un siècle pour arracher un certain nombre de garanties contractuelles ou inscrites dans le *Code du Travail* dont, aujourd'hui encore, bénéficie l'ensemble des travailleurs en ce pays.

D'une certaine manière, tout cet édifice de garanties contractuelles ou légales traduit sur le plan social l'une des règles fondamentales de la République qui proclame «*l'égalité du citoyen devant la loi*».

Ajoutons que les dispositions du *Code du Travail* étant «*d'ordre public*», leur respect s'impose aux parties et que dans un contrat de travail «*toute clause contraire est nulle et non avenue*».

Ce sont ces garanties, fruits d'un siècle de luttes parfois sanglantes, que les Mauroy, Fiterman et Fabius s'efforcent, sous couvert de «*régionalisation*» ou de «*flexibilité*», de détruire, ce qui, dans le langage de M. Raymond Soubie, se traduit par: «*Une redistribution des politiques sociales tant au niveau de l'État qu'à celui des entreprises... qui conduit à la définition des règles locales du droit social qui se substituent par des accords dérogatoires de branches ou d'entreprises aux dispositions étatiques*».

C'est, ni plus ni moins, la remise en cause de la notion «*d'ordre public*». Selon les «*conditions*» locales, les travailleurs pourraient ou non bénéficier des garanties inscrites dans la loi!

Il est évident qu'une telle politique ainsi cyniquement exprimée ne peut - par tout militant ouvrier digne de ce nom - qu'être catégoriquement condamnée et ce... sans aucun état d'âme!

D'autant que chacun sait que gouvernement et patronat (et leurs complices!) avaient concocté de nous faire contresigner notre propre arrêt de mort par le biais de ce fameux protocole d'accord (avorté) sur la flexibilité.

Alors, si regrets et états d'âme il doit y avoir, laissons-les à M. Gattaz et à son ETHIC qui, dans *Le Matin de Paris*, organe gouvernemental de la «*gauche*» bien pensante, s'autoproclame: «*Non conformiste imaginatif*»... (sic!). Le même Gattaz qui affirme, en outre, que les conventions collectives seront de moins en moins collectives (autrement dit, vive le retour au contrat individuel de louage de services!).

Pas étonnant, dans ces conditions, que le président du CNPF exprime des regrets éternels sur l'échec des «*négociations*» sur la flexibilité: «*J'en parle encore, dit-il, chaque fois que je rencontre un syndicaliste ou un ministre... Je suis en effet persuadé qu'on a loupé là une occasion historique*». Amen !

Mais, précisément, l'échec de M. Gattaz en matière de flexibilité constitue la preuve que rien n'est irréversible!

Il est faux de prétendre que l'entreprise de démolition du mouvement ouvrier organisé, commencée en 1982 par les néo-socialistes qui exercent, provisoirement, le pouvoir, est irréversible! Fort heureusement, les hommes font leur propre histoire et aucune théologie de la résignation n'y pourra rien changer... Si ce n'est appeler les secousses révolutionnaires!

Pour l'essentiel, les rapports sociaux demeurent des rapports de forces.

Certes, on ne peut nier que le mouvement syndical en 1982 a commis une lourde faute en ne réagissant pas, ne serait-ce que symboliquement, aux mesures édictées alors par le gouvernement Mauroy-Delors-Fiterman - et qui ont effectivement engagé un processus dont semble se réjouir ce brave M. Raymond Soubie: *«A la suite de l'alternance politique de 1981, écrit-il, on aurait pu imaginer une progression syndicale et des difficultés patronales. Or, c'est le contraire qui s'est produit, et le CNPF est même en train de gagner une bataille idéologique»*.

Certes, certes!... Pour autant, M. Soubie et ses pareils auraient tort de se réjouir trop vite.

En 1982, les appareils syndicaux se sont en quelque sorte volontairement infligés un échec. Pour autant, la classe ouvrière, elle, n'est pas défaite!

Au moment où, de François Mitterrand à Jean-Marie Le Pen, tout le monde se prononce pour l'*Union sacrée*, il n'est pas interdit de penser que, fidèle à ses traditions, la classe ouvrière française, aujourd'hui menacée de destruction pure et simple, saura réagir comme elle l'a fait si souvent dans le passé: **PAR LA GRÈVE GÉNÉRALE!**

Avec ou contre ceux qui prétendent, parfois abusivement, s'exprimer en son nom..

Alexandre HÉBERT.
